

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2009-06-01 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 1^{er} juin 2009 à 20h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, André Therrien, Richard Boucher, Patrick Bernier, Lorenzo Bergeron, l'inspecteur municipal, Alain Sasseville ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2009-06-82 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la secrétaire;

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 1^{ER} JUIN 2009 À 20H00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2009
5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRESPONDANCE
7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-4, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI
9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-5 TARIF CONCERNANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL
10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-6 MODIFIANT LES ARTICLES 30 ET 31 DU RÈGLEMENT 2009-1 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE
11. AFFAIRES NON-TERMINÉES - DOSSIER FIMR - SERVITUDE ET MONTANT COMPENSATOIRE POUR L'EMPLACEMENT DE LA STATION DE POMPAGE
 - MANDAT AU NOTAIRE VIENS ET LEBLANC POUR LA PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DOSSIER FIMR EMLACEMENT STATION POMPAGE
 - MANDAT AU LABORATOIRE SHERMONT POUR ÉTUDE PHASE I DEMANDE PAR MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 - MANDAT À TEKNIKA HBA POUR ESTIMATION PRÉLIMINAIRE TRAVAUX TAXES D'ACCISES
 - EMBAUCHE DE L'ÉCO RESSOURCE
 - EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE
12. VARIA - FAUCHAGE DE BORD DE ROUTES
 - NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION
 - AUTORISATION À LA D.G. DE TRANSFERT DE VÉHICULE À LA SAAQ

- RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRE DE RUE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC (RUE LANGLOIS ET RUE LAPORTE)

13. TOUR DE TABLE
14. DOSSIER MRC –
15. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Boucher
Appuyé par le conseiller Bergeron

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia et en y ajoutant un point soit :

Transfert du montant d'argent reçu de la Régie incendie au surplus affecté pour le fond incendie (14 212,20\$)

Proposition adoptée

2009-06-83 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2009

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 mai 2009;

Attendu que quatre membres du conseil renoncent à l'envoi du procès-verbal en version papier et acceptent de le recevoir par courriel;

Il est proposé par le conseiller Boucher
Appuyé par le conseiller Bernier

D'adopter le procès-verbal du 4 mai 2009 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune intervention

6. CORRESPONDANCE

2009-06-84 1. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPLACEMENT DU GARAGE DU 768, RANG 12

Attendu que les propriétaires du 768, Rang 12 ont adressé une demande de prolongation de délai pour le déplacement de leur garage jusqu'au 30 septembre;

Attendu que nos procureurs nous ont conseillé d'accepter la demande mais seulement jusqu'au 1^{er} septembre;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'accepter la demande de prolongation pour le 30 septembre.

Les conseillers Boucher et Bernier votent contre et auraient maintenu la recommandation de nos procureurs.

Proposition adoptée

2009-06-85 2. INSCRIPTION CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'inscrire le maire Gilles Perron et le conseiller André Therrien pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec. Les frais d'inscription des membres du conseil seront payés par la municipalité ainsi que les frais inhérents à ce congrès.

Proposition adoptée

Le conseiller Therrien s'interroge sur le peu de correspondance et aimerait recevoir une liste de la correspondance reçue des citoyens pendant le mois. La directrice générale explique que la correspondance présentée est celle où il y a des décisions à prendre.

2009-06-86 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Bernier

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2009-06-87 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2009 représentent un total de 9 345,80\$.

CHÈQUES FOURNISSEURS

Chèques émis (du 5 mai 2009 au 31 mai 2009)

Sommaire par No déboursés

| N° chèque | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Description | Montant |
|--------------------------|------------|-------------|------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------|
| 200900264 (I) | | 2009-05-05 | 839 | COMMERCIAL MAINTENANCE | PRODUIT DÉGRAISSANT STATION DE | 138,75 \$ |
| 200900265 (I) | | 2009-05-05 | 4 | Bell Canada | AVRIL 2009 | 148,90 \$ |
| 200900266 (I) | | 2009-05-05 | 494 | VISA DESJARDINS | TIMBRES ET ENVOI NOUVELLES | 200,44 \$ |
| 200900267 (I) | | 2009-05-11 | 28 | HYDRO-QUEBEC | LUMIÈRE DE RUES AVRIL 2009 | 524,65 \$ |
| 200900268 (I) | | 2009-05-11 | 5 | BELL MOBILITE CELLULAIRE | AVRIL 2009 | 180,17 \$ |
| 200900269 (I) | | 2009-05-12 | 7 | CAMIRÉ LUCIE | CONGRÈS 2009 | 1 017,04 \$ |
| 200900270 (I) | | 2009-05-12 | 119 | FESTIVAL DU PAPIER | AIDE FINANCIÈRE 2009 | 100,00 \$ |
| 200900271 (I) | | 2009-05-28 | 28 | HYDRO-QUEBEC | AVRIL 2009 | 532,89 \$ |
| Total des chèques | | | | | | 2 842,84 \$ |

COMPTES À PAYER EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2009

Chèques émis (du 1 juin 2009 au 1 juin 2009)

Sommaire par No déboursés

| N° chèque | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Description | Montant |
|--------------------------|-----|------------|-----------|-----------------------------|------------------------------------|---------------------|
| 200900272 (I) | | 2009-06-01 | 28 | HYDRO-QUEBEC | STATION DE POMPAGE(14 MARS AU 14 | 107,16 \$ |
| 200900273 (I) | | 2009-06-01 | 28 | HYDRO-QUEBEC | PARC RANG 10 (14 MARS AU 14 MAI | 475,28 \$ |
| 200900274 (I) | | 2009-06-01 | 28 | HYDRO-QUEBEC | HOTEL DE VILLE ET GARAGE (14 MARS | 755,11 \$ |
| 200900275 (I) | | 2009-06-01 | 28 | HYDRO-QUEBEC | CHAMBRE DE MESURE (14 MARS AU 14 | 44,63 \$ |
| 200900276 (I) | | 2009-06-01 | 723 | AXION | JUIN 2009 | 69,70 \$ |
| 200900278 (I) | | 2009-06-01 | 2 | Atelier N. Lavoie Inc | FILTRE, HUILE ET BOUGIE TRACTEUR À | 81,82 \$ |
| 200900279 (I) | | 2009-06-01 | 7 | CAMIRÉ LUCIE | DEPL MAI 2009 | 39,78 \$ |
| 200900280 (I) | | 2009-06-01 | 14 | COOP DES CANTONS | CLÉ | 1,57 \$ |
| 200900281 (I) | | 2009-06-01 | 60 | PIECES D'AUTO BILODEAU INC. | LUNETTE DE SÉCURITÉ | 8,45 \$ |
| 200900282 (I) | | 2009-06-01 | 62 | Ville de Windsor | FACTURATION 2009 AQUEDUC 2/3 | 2 964,00 \$ |
| 200900283 (I) | | 2009-06-01 | 82 | SLIC | BOITE DE MEULES ZIPCUT, LUBRIFIANT | 320,25 \$ |
| 200900284 (I) | | 2009-06-01 | 92 | ATELIER LE K ENR | TONDEUSE COLUMBIA 148CC | 235,85 \$ |
| 200900285 (I) | | 2009-06-01 | 212 | MARTEL, BRASSARD, DOYON | | 2 174,72 \$ |
| 200900286 (I) | | 2009-06-01 | 256 | MÉCANIQUE G.S.B. INC | RÉPARATION DU BALAI SUR LE JOHN | 401,78 \$ |
| 200900287 (I) | | 2009-06-01 | 265 | MÉGABURO | CISEAU | 7,89 \$ |
| 200900288 (I) | | 2009-06-01 | 359 | SIGNALISATION DE L'ESTRIE | 12 POTEAUX EN U GALVANISÉ | 588,98 \$ |
| 200900289 (I) | | 2009-06-01 | 365 | SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES | 28,24T À 108,67\$ (AVRIL 2009) | 3 068,84 \$ |
| 200900290 (I) | | 2009-06-01 | 494 | VISA DESJARDINS | NORTON ANTIVIRUS INSPECTEUR | 45,75 \$ |
| 200900291 (I) | | 2009-06-01 | 527 | SASSEVILLE ALAIN | DEPL MAI 2009 | 95,86 \$ |
| 200900292 (I) | | 2009-06-01 | 611 | LETTREGE WINDSOR | PANCARTE CHEMIN HYDRO-QUÉBEC | 180,60 \$ |
| 200900293 (I) | | 2009-06-01 | 638 | FONDS DE L'INFORMATION | 6 CONTRATS DE MAI 2009 | 18,00 \$ |
| 200900294 (I) | | 2009-06-01 | 678 | SANI ESTRIE INC | MAI 2009 | 3 809,53 \$ |
| 200900295 (I) | | 2009-06-01 | 740 | LA COOP FEDEREE DE QUEBEC | 234,4L À ,5270 (CHAUFFAGE) | 145,08 \$ |
| 200900296 (I) | | 2009-06-01 | 762 | DJL - ESTRIE | GRAVIER | 420,16 \$ |
| 200900297 (I) | | 2009-06-01 | 784 | LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS | 105L À ,874 (PICK UP) | 541,15 \$ |
| 200900298 (I) | | 2009-06-01 | 798 | SERVICE AUROTECH | RÉPARATION DE LA POMPE DE | 2 200,17 \$ |
| 200900299 (I) | | 2009-06-01 | 814 | BESSETTE & BOUDREAU INC | REMPLISSAGE RÉSERVOIR D'EAU RANG | 164,68 \$ |
| 200900300 (I) | | 2009-06-01 | 840 | GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT | DIFFUSION ET ABONNEMENT AU | 4 176,38 \$ |
| 200900301 (I) | | 2009-06-01 | 841 | GENIVAR | HONORAIRES PROF. FIMR ROUTE 143 | 12 500,91 \$ |
| 200900302 (I) | | 2009-06-01 | 842 | LES LABORATOIRES SHERMONT | CONTRAT FORFAITAIRE SONDAGE (60%) | 5 919,17 \$ |
| 200900303 (I) | | 2009-06-01 | 843 | EXCAVATION MARCOTTE 9207- | 2 VOYAGES DE CONCASSÉ 3/4 | 598,24 \$ |
| 200900304 (I) | | 2009-06-01 | 575 | TOURNOI "PRO JEUNESSE" | TOURNOI PRO-JEUNESSE | 125,00 \$ |
| Total des chèques | | | | | | 42 286,49 \$ |

Proposition adoptée

2009-06-88 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-4, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Therrien à la séance du 4 mai 2009;

Attendu que chaque membre du conseil a reçu copie dudit règlement et déclare en avoir pris connaissance;

Attendu qu'il y aura exemption de lecture;

Il est proposé par le conseiller Therrien

Appuyé par le conseiller Verly

D'adopter le règlement 2009-4, règlement général de la municipalité de Val-Joli tel que présenté.

Proposition adoptée

2009-06-89 9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-5 TARIF CONCERNANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2009-4

Avis de motion est donné par le conseiller Côté que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement 2009-5 afin de prévoir les coûts de licences et permis selon le règlement 2009-4.

Proposition adoptée

2009-06-90 10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-6 MODIFIANT LES ARTICLES 30 ET 31 DU RÈGLEMENT 2009-1 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion est donné par le conseiller Verly que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement 2009-6 modifiant les articles 30 et 31 du règlement 2009-1 relatif à la prévention incendie.

Proposition adoptée

11. AFFAIRES NON TERMINÉES

2009-06-91 11.1 DOSSIER FIMR – SERVITUDE ET MONTANT COMPENSATOIRE POUR L'EMPLACEMENT DE LA STATION DE POMPAGE

Attendu que la station de pompage pour les futurs travaux d'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur la route 143 sud est prévue sur un terrain privé;

Attendu qu'une entente a été prise avec le propriétaire du 565, route 143 afin d'obtenir une servitude sur une partie de son terrain;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'installer la station de pompage sur le terrain du 565, route 143 sud. De signer une servitude avec le propriétaire à cet effet et de lui verser un montant compensatoire de 2400\$ pour cette servitude.

Proposition adoptée

2009-06-92 11.2 MANDAT AU BUREAU DE NOTAIRE VIENS ET LEBLANC POUR LA PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DOSSIER FIMR – STATION DE POMPAGE

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Bergeron

De mandater le bureau des notaires Viens et Leblanc pour la préparation de la servitude avec le propriétaire du 565, route 143 sud afin de nous permettre l'implantation d'une station de pompage. Le coût du contrat sera d'environ 500\$. La présente autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

2009-06-93 11.3 MANDAT AU LABORATOIRE SHERMONT POUR ÉTUDE PHASE I DEMANDÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Attendu que le Ministère de l'Environnement demande à la Municipalité de Val-Joli de lui fournir une évaluation

environnementale de site Phase I pour les travaux d'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur la route 143 sud;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Bergeron

De mandater Les Laboratoires Shermont pour l'évaluation environnementale de site Phase I telle que demandée par le ministère de l'Environnement pour le projet aqueduc et égout sur la route 143 sud pour un montant de 2500\$ plus taxes.

Proposition adoptée

2009-06-94 11.4 MANDAT À TEKNIKA HBA POUR ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX TAXES D'ACCISES

Attendu que pour compléter les travaux de la taxe d'accises, il faut effectuer une étude préliminaire des travaux pour les améliorations à apporter au système d'égout du village et pour les travaux de réfection du Rang 11 afin de permettre à Teknika de préparer les appels d'offres;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser Teknika HBA à effectuer les études préliminaires nécessaires pour la confection des appels d'offre dont nous les avons mandatés pour les travaux de la taxe d'accise qu'il nous reste à compléter. Les travaux seront faits sur une base horaire tel que décrit sur la lettre du 26 mai dernier.

Proposition adoptée

2009-06-95 11.5 EMBAUCHE DE L'ÉCO-RESSOURCE POUR 2009

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

De procéder à l'embauche de Madame Cathy Bergeron comme éco-ressource 2009. Ses conditions salariales sont de 15\$/heure pour un contrat de 7 semaines à 35 heures par semaine.

Proposition adoptée

2009-06-96 11.6 EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Côté

De procéder à l'embauche de Madame Line Desmarais Letendre comme secrétaire. Elle travaillera les jeudis et vendredis (12 heures) pour un taux horaire de 15\$.

Proposition adoptée

12. VARIA

2009-06-97 12.1 FAUCHAGE DE BORD DE ROUTES

Attendu que l'inspecteur a demandé des prix à deux entrepreneurs pour le fauchage de bord de route;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'accepter les services de Monsieur Marc Morin pour le fauchage de bord de routes pour l'été 2009 au tarif horaire de 75\$ et au prix du kilomètre double de 27\$ plus taxes.

Proposition adoptée

2009-06-98 12.2 NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU qu'en vertu des dispositions du Code de procédure pénale, et pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François, il y a lieu de prévoir la nomination des personnes autorisées à délivrer, au nom de la municipalité de Val-Joli des constats d'infractions;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Bernier

Que les personnes occupant les fonctions ci-après désignées sont autorisées à délivrer les constats d'infraction pour l'application de tous les règlements municipaux de la Municipalité de Val-Joli qui relèvent de leur compétence respective et pour toute autre loi ou règlement adopté par toute autorité compétente municipale, provinciale ou autre et qu'elle pourrait être appelée à l'appliquer :

- Directrice générale, secrétaire-trésorière
- Inspecteur en bâtiment et en environnement
- Préventionniste incendie
- Personne désignée par l'acte de désignation d'une personne pour exercer les fonctions prévues aux articles 35 et suivants de la loi sur les compétences municipales (LQ chapitre 6)
- Personne responsable de SPA

Que le procureur de la Municipalité de Val-Joli, tel que désigné, est autorisé à délivrer au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une ordonnance du conseil, lorsque mandaté pour ce faire par le conseil.

Proposition adoptée

2009-06-99 12.3 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR EFFECTUER LE TRANSFERT DU CAMION MACK 1988

Attendu que la municipalité de Val-Joli a accepté l'offre de Transport Richard Nadeau Inc. pour l'achat du camion Mack 600 1988 (6 roues) pour un montant de 15 000\$ plus TPS;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Lucie Camiré, à signer les documents nécessaires pour le transfert

du camion Mack 1988 à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Proposition adoptée

2009-06-100 12.4 RÉOLUTION POUR DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRE DE RUE

Attendu que lors de la préparation du budget 2009, il a été prévu d'installer deux nouvelles lumières de rue;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Therrien

D'adresser une demande d'installation de lumière à Hydro-Québec pour deux nouvelles lumières de rue, soit une sur la rue Langlois et l'autre sur la rue Laporte près de l'intersection de la rue Rouillard. Les lumières seront commandées à Lignes Électriques F.J.S.

Proposition adoptée

2009-06-101 12.5 RÉGIE INCENDIE – MONTANT DE RETOUR DU SURPLUS DE LEUR BUDGET 2008

Attendu que pour faire suite à la demande de la Ville de Windsor, la Régie incendie a retourné un chèque de 14 212,20\$, soit 30% de leur surplus 2008;

Il est proposé par le conseiller Boucher
Appuyé par le conseiller Bernier

De mettre au surplus affecté en incendie le montant de 14 212,20\$ pour l'achat futur d'équipement incendie.

Proposition adoptée

12. TOUR DE TABLE

Le conseiller Côté s'informe quand seront faits les travaux avec les argents de la taxe d'accise. Nous avons mandaté Teknika pour la préparation des appels d'offres et les travaux doivent être faits avant le 31 décembre 2009.

Le conseiller Verly demande à l'inspecteur s'il y aura des améliorations d'apporter près de son ponceau à son entrée. Il y aura des travaux d'aménagement dans le fossé, ce qui devrait régler la situation selon l'inspecteur.

Les conseillers Verly, Côté et Therrien ainsi que le maire Perron ont passé une belle journée samedi dernier pour la journée de l'arbre qui a connu un grand succès.

Le conseiller Therrien a assisté avec Monsieur Perron à une rencontre d'information sur internet haute vitesse et apporte des précisions à ce sujet.

Monsieur Perron ajoute que la MRC procède à l'embauche d'une personne pour faire le relevé des branchés du territoire de la MRC.

13. DOSSIER MRC

- Collecte RDD

- Dossier article 59 LTPAQ, eu une 2^e rencontre sur les îlots déstructurés (prochaines rencontres sur les grandes surfaces les 18 juin et 20 juillet). Si tout va bien, il y aura dépôt du dossier en octobre.
- SQ (rencontre à huis clos à la MRC)
- Problèmes de codes postaux

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Albert Maurice aimerait discuter de son problème d'égout. Son système ne fonctionne plus et il voudrait que la municipalité règle son problème. L'inspecteur ira le voir demain.

Monsieur Michel Maurice pose des questions sur les colporteurs et sur la facture de Bell Canada qui nous demande de payer des frais de réseau. Pourrions-nous utiliser ce réseau pour internet? Ce n'est pas le même câblage.

Il demande des explications sur la répartition des argents de la taxe d'accise.

Il veut savoir qui répare le dessus du pont du Rang 10. L'inspecteur a été faire une vérification avec le Ministère des Transports et les réparations devraient être faites pendant l'été, mais il y a de fortes chances qu'ils abaissent le tonnage.

Monsieur Rolland Camiré intervient du fait que la FQM interfère dans plusieurs dossiers sans nécessairement consulter les municipalités. Discussions sur divers dossiers.

2009-06-102 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Côté

De lever cette séance à 21h22. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 6 juillet 2009 à 20h00.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire